Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26166-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/166 – PETITE ENFANCE – CRÈCHE MUNICIPALE – RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL DE VIERZON APPLICABLE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Martine MILLEPIED

Considérant le règlement de fonctionnement du multi-accueil de Vierzon pris par arrêté n° AR24/030, en date du 29 janvier 2024,

Considérant les préconisations initiales de la CAF du Cher en date du 6 décembre 2024 portant sur ce règlement de fonctionnement,

Considérant les différents temps de concertation menés entre 2025 et 2026 entre la CAF du Cher et la ville de Vierzon,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26166-DE

Considérant qu'un nouveau règlement de fonctionnement est donc établi pour être applicable à compter de l'année scolaire 2026-2027, et porte, notamment, sur les principales modifications suivantes :

- **L'article 1 :**

- rajoutant une nouvelle étape préalable à la phase d'inscription : recueil des besoins et attentes des familles auprès du « guichet unique petite enfance » implanté au Relais Petite Enfance de Vierzon, notamment en ce qui concerne les demandes de places en accueil collectif, avant de réorienter ces familles vers le multi-accueil de Vierzon pour finaliser la démarche de préinscription,

- redéfinissant la démarche de confirmation d'attribution des places, en modifiant la composition de la commission d'admission par l'intégration de la directrice du Relais Petite Enfance et d'autres personnes ressources selon les besoins,

- précisant qu'aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des parents ne sera exigée mais qu'une attention particulière sera portée aux familles en situation d'emploi ou engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

- **L'article 5 :**

- précisant que les contrats réguliers accordés aux familles sont désormais conclus pour une année scolaire complète et non plus découpés en deux périodes.

Considérant que ce nouveau règlement sera applicable à compter de cette année scolaire 2026-2027,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Scolaires, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse du 07 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver le nouveau règlement intérieur de fonctionnement du Multi-accueil de Vierzon applicable à compter de septembre 2026, ci-annexé.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

VILLE DE VIERZON (CHER)

Gaëtan AUPÈCLE

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026